



Main courante et convocation

Par **jocelyne62**, le **04/02/2014** à **23:38**

bonjour , je suis en stress , je voudrais déposer une main courante ! mais mon mari sera t'il convoqué ?? IL est alcoolique et quand il a bu c'est les insultes , les menaces de mort ,m'empêche de sortir et me prive d'argent . (j'ai peur de lui) un grand merci pour vos réponses .

Par **Lag0**, le **05/02/2014** à **08:17**

Bonjour,

Pour quelle raison voulez-vous déposer une main courante alors si vous ne voulez pas que votre mari soit entendu (ce qui a d'ailleurs peu de chances d'arriver avec une simple main courante) ?

Une plainte serait même plus justifiée...

Par **virelaine**, le **07/05/2014** à **16:38**

mon ex belle fille a déposé une main courante car lorsque mon fils a reçu le résultat du divorce il était en colère, il n'y avait ni menace, ni insulte et pourtant il a été convoqué